

ORDRE DE MOUVEMENT

ZETA

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 36 rue de la Forge Féret,
76520 BOOS
823 169 586 R.C.S ROUEN

Nature du mouvement : Transfert N° d'ordre :
Nature des titres : Actions Date de transfert 25/10/2016
Date de 25/10/2016
jouissance
en lettres en chiffres
Nombre de titres : VINGT CINQ 25

TITULAIRE

N° de compte : 1
Nom ou raison sociale : Monsieur Pascal ROUSSEL
Adresse : 41 allée des deux Fermes à Saint Martin du Vivier (76160)

Administrateur des titres :

BENEFICIAIRE

N° de compte : 2
Nom ou raison sociale : Madame Véronique ROUSSEL
Adresse : 41 allée des deux Fermes à Saint Martin du Vivier (76160)

DEMANDENT LA REALISATION DU MOUVEMENT CI-DESSUS DESIGNÉ.

VISA DE L'EMETTEUR

Le 25/10/2016

INSCRIPTION AU COMPTE DU BENEFICIAIRE :

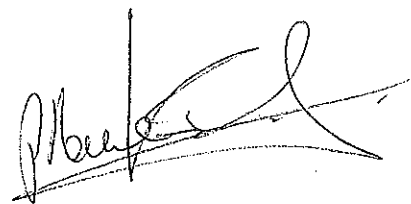
Le 25/10/2016

ORDRE EMIS :

à BOIS GUILLAUME le 25/10/2016

Signature du titulaire

Précédée de la mention : "bon pour le transfert de VINGT CINQ (25) actions"

Bon pour le transfert de vingt cinq
CINQ (25) actions




N° 10408*14

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
Formulaire obligatoire
en vertu de l'article 639
du Code général des impôts



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2759
Internet-DGFRP
Cachet du service

CESSION DE DROITS SOCIAUX

NON CONSTATÉE PAR UN ACTE À DÉCLARER OBLIGATOIREMENT
(ART. 639, 653, 662-3° ET 726 DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS)

SERVICE DES IMPÔTS
DES ENTREPRISES

28 OCT. 2016

ROUEN - EST
REGISTREMENT

DATE DE LA CESSION 25/10/2016

CEĐANT(S)

M. M^{me} ROUSSEL Pascal, Michel, Eric
 NOM DE NAISSANCE PRÉNOMS NOM DU CONJOINT
 NAISSANCE : DATE DÉPARTEMENT 7, 6 COMMUNE LE PETIT QUEVILLY
 (ou pays)
 M. M^{me}
 NOM DE NAISSANCE PRÉNOMS NOM DU CONJOINT
 NAISSANCE : DATE DÉPARTEMENT COMMUNE
 (ou pays)
 ADRESSE COURRIEL : RÉGIME MATRIMONIAL :
 SOCIÉTÉ : FORME DÉNOMINATION
 N° SIREN CODE ACTIVITÉ
 ADRESSE OU SIÈGE : N° 41 VOIE (rue...) Allée NOM DE LA VOIE des deux fermes
 CODE POSTAL 7, 6, 1, 6, 0 COMMUNE SAINT MARTIN DU VIVIER
 ADRESSE DU SERVICE DES IMPÔTS dont dépend le cédant pour la déclaration de ses revenus ou bénéfices ⁽¹⁾ SIE ROUEN EST
 21 QUAI JEAN MOULIN BP 1002 BP 1002 76037 ROUEN CEDEX 1

CESSIONNAIRE(S)

M. M^{me}
 NOM DE NAISSANCE PRÉNOMS NOM DU CONJOINT
 NAISSANCE : DATE DÉPARTEMENT COMMUNE
 (ou pays)
 M. M^{me} HAUCHARD Véronique, Geneviève, Françoise ROUSSEL
 NOM DE NAISSANCE PRÉNOMS NOM DU CONJOINT
 NAISSANCE : DATE 14/07/1962 DÉPARTEMENT 0, 7, 6 COMMUNE ILE HAVRE
 (ou pays)
 ADRESSE COURRIEL : RÉGIME MATRIMONIAL :
 SOCIÉTÉ : FORME DÉNOMINATION
 N° SIREN CODE ACTIVITÉ
 ADRESSE OU SIÈGE : N° 41 VOIE (rue...) Allée NOM DE LA VOIE des deux fermes
 CODE POSTAL 7, 6, 1, 6, 0 COMMUNE SAINT MARTIN DU VIVIER

DROITS SOCIAUX CÉDÉS

FORME ET DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE ZETA
 SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ 36 rue de la Forge Féret
 N° SIREN DU PRINCIPAL ÉTABLISSEMENT 8, 2, 3, 1, 6, 9, 5, 8, 6
 SOCIÉTÉ À PRÉPONDÉRANCE IMMOBILIÈRE : OUI NON
 NATURE DES BIENS REPRÉSENTÉS PAR LES DROITS SOCIAUX CÉDÉS actions
 NOMBRE TOTAL DE DROITS SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ 100
 DATE DE LA RÉALISATION DÉFINITIVE DE L'APPORT DE CES BIENS À LA SOCIÉTÉ
 NOMBRE ET NUMÉROS DES DROITS SOCIAUX CÉDÉS 25
 MOTIF D'EXONÉRATION OU DE NON-TAXATION DE LA PLUS-VALUE ⁽²⁾

ORIGINE DE PROPRIÉTÉ

NOM ET ADRESSE DU PRÉCÉDENT PROPRIÉTAIRE ⁽¹⁾ Pascal ROUSSEL
 DATE ET NATURE DE LA MUTATION ⁽³⁾ Souscription au capital lors de la constitution
 PRIX D'ACQUISITION ⁽¹⁾ 250,00 €

BASE TAXABLE ⁽⁴⁾

250,00 € = 250,00 €
 Pm + charges ou valeur réelle Abattement Base nette taxable

MODE DE PAIEMENT

Cocher la case correspondant au mode de paiement choisi.
 Établir le chèque bancaire ou postal à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC (sans autre indication).

NUMÉRIQUE
<input checked="" type="checkbox"/> CHEQUE BANCAIRE OU POSTAL
VIREMENT BANQUE DE FRANCE
AUTRE

A. BOIS GUILLAUME le 25/10/2016
 SIGNATURE(S) DU CÉDANT ET DU CESSIONNAIRE

⁽¹⁾ Renseignements à fournir obligatoirement (Cf. Annexe II, art. 74 S.J.).

⁽²⁾ Uniquement pour les sociétés à prépondérance immobilière. Cf. notice au verso (cadre 5).

⁽³⁾ Indiquer la date du décès s'il s'agit d'un bien acquis à titre gratuit.

⁽⁴⁾ Cf. notice au verso (cadre 2).